

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-11-3

Séance du vendredi 14 février 2020

### STRATEGIE OR

## CONVENTION 2020-2021 SUR LE FINANCEMENT ET LES ACTIONS DE L'EURODISTRICT DE BALE DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DU PROJET SOCIETE CIVILE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

#### **ABSENTS :**

MM. COUCHOT, HAGENBACH, Mme RAPP, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-11-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 24 janvier 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le financement et les actions de l'association ETB dans le cadre de la prolongation du projet INTERREG « Société Civile » 2020-2021,
- Approuve la convention relative au financement et les actions de l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle pour la période 2020-2021 jointe en annexe de la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Autorise le versement à l'ETB d'une subvention complémentaire de 1 588,60 € à la prolongation du projet INTERREG « Société Civile » 2020-2021, soit un montant de 794,30 € en 2020 et d'un montant de 794,30 € en 2021, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs concernés.

Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire du Programme F812-65-048-6562-2678-114 du Budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité